Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 14 FEV. 2024
ID : 085-200023778-20240208-DCB2024_02_10-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

RELEVE DE LA DECISION N° 2024 02 10
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 8 février 2024
(*en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau*)

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 1er février, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Étude de faisabilité : réseau intercommunal de lecture publique

Dans la dynamique de l'élaboration du Projet Culturel de Territoire, la réalisation d'une étude de faisabilité, relative au déploiement d'un réseau intercommunal de lecture publique, est suggérée.

Un cabinet d'étude est préconisé pour accompagner les élus du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dans la définition d'une politique de lecture publique à l'échelle intercommunale.

Véritable outil d'aide à la décision, l'étude permettra de cerner les enjeux de la lecture publique sur le territoire, de se positionner sur la prise de compétence lecture publique ainsi que de rédiger un schéma de lecture publique intercommunal qui fera office de document cadre réunissant les orientations et les actions structurant la politique de lecture publique. L'étude mettra en exergue la valeur ajoutée d'un réseau de lecture publique pour l'ensemble des communes du territoire et positionnera la Communauté d'Agglomération comme une collectivité aidante au service des usagers.

Le cahier des charges « *Schéma de lecture publique du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération* » précise les objectifs de l'étude suivants :
- Dresser un état des lieux précis de l'existant,
- Rédiger un diagnostic permettant d'identifier et de hiérarchiser les enjeux de la lecture publique sur le territoire,
- Formuler des scénarios pour la mise en œuvre d'un réseau intercommunal de lecture publique,
- Décliner le scénario sélectionné par les élus en plan d'actions,
- Aboutir à la définition d'une politique de lecture publique adaptée au territoire et précisée dans un document cadre nommé « *Schéma intercommunal de lecture publique* ».

Cette démarche partagée et participative intégrera les acteurs du territoire et la population. Gouvernée par un comité de pilotage et un comité technique, l'étude se déroulera sur une durée de 12 mois à compter de la date de notification du marché et se déclinera en quatre phases opérationnelles répondant aux attendus de l'étude. Les phases 1,2,3 et 3 bis se tiendront en 2024 tandis que la phase finale 4 est programmée en 2025.

A l'issu de la phase de consultation et d'étude des candidatures, le cabinet *Emergences sud* se positionne à la première place. Le montant de l'étude s'élève à 31 125 € HT. Cette dépense est subventionnable à hauteur de 50 % dans la limite d'un plafond des dépenses éligibles de 30 000 €HT par le Département de la Vendée.

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le 14 FEV. 2024
ID : 085-200023778-20240208-DCB2024_02_10-DE

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant redéfinition des délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,
Vu le rapport,
Considérant l'intérêt de mener une étude de faisabilité : réseau intercommunal de lecture publique, réalisée par un cabinet d'étude,
Considérant que les crédits seront inscrits au BP 2024,
Après en avoir délibéré à la majorité (4 oppositions : Messieurs Lucien PRINCE, Frédéric FOUQUET, Mesdames Dominique MALARY, Isabelle TESSIER ; 4 abstentions : Madame Kathia VIEL, Messieurs Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU),

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la réalisation de l'étude de faisabilité en direction d'un réseau intercommunal de lecture publique ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à effectuer les demandes de subventions auprès de du Conseil Départemental de la Vendée pour la réalisation de ladite étude ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 13 février 2024

Le Président,

François BLANCHET

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 14 FEV. 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 14 FEV. 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.